



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Collège Claude Chappe
GALLARGUES-LE-MONTUEUX**

**MARCHE DE SERVICES
2024-REP-01
SYSTEMES D'IMPRESSION/REPRODUCTION POUR LE
COLLEGE CLAUDE CHAPPE**

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

OBJET DU MARCHE :

**Location et maintenance durant 60 mois de 4 matériels d'impression/reproduction
pour le collège Claude CHAPPE (GALLARGUES-LE-MONTUEUX) à compter du 1^{er} octobre 2024**

Pouvoir adjudicateur :

Monsieur Philippe SOUMET, principal du Collège Claude CHAPPE

Comptable assignataire :

Madame Véronique BRIEND, agent comptable du Collège Claude CHAPPE

1.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la location et maintenance durant 60 mois de 4 matériels d'impression/reproduction pour le collège Claude CHAPPE à compter du 1er octobre 2024.

La prestation comprend :

- La livraison et la mise en service du matériel avec connexion au réseau informatique existant en collaboration avec le technicien informatique de l'établissement
- La maintenance du matériel préventive et curative dans les conditions décrites
- La formation sur site des personnels (présentation du matériel et de la documentation technique, fonctionnement, opérations de maintenance courante dont la création de comptes et droits accordés aux utilisateurs ne nécessitant pas l'intervention d'un technicien)
- La fourniture des consommables (toners et agrafes sauf le papier)
- La documentation technique en français
- A l'issue du marché, le titulaire s'engage à faire enlever le matériel existant à ses frais, une semaine au plus tard après la livraison des nouveaux matériels

Les montants financiers de la prestation seront fermes sur la durée du marché.

Le début de la prestation est fixé au 1er octobre 2024

1.2 Décompositions des lots

La prestation de ce marché ne comprend qu'un seul lot.

1.3 Variantes et options

Les options sont admises au titre du présent marché

Les variantes ne sont pas admises au titre du présent marché

1.4 Type du marché

Le marché est un achat de prestation de service.

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions du décret, selon une procédure adaptée librement par le pouvoir adjudicateur :

- Procédure adaptée suivant l'article L2123-1 du code de la commande publique : **PROCEDURE ENTIEREMENT DEMATERIALISEE**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier de clauses techniques particulières + annexe technique
- L'offre du candidat
- La lettre de candidature (acte d'engagement)

ARTICLE 3 – COMPTABLE ASSIGNATAIRE ET CONTACTS

Le comptable assignataire est l'Agent Comptable du collège Claude CHAPPE. Les règlements seront effectués par mandat administratif selon les délais et conditions réglementaires.

Les factures devront impérativement être déposées sur la plateforme chorus. (Siret de l'établissement : 20004631600010)

Pour tous renseignements d'ordre administratif, s'adresser au Secrétaire Général du collège :

Monsieur Christophe VIGROUX -Tél. : 04.66.80.65.90 - gest.0301816L@ac-montpellier.fr

ARTICLE 4 – DATE LIMITE DE DEPOT

Ce marché est entièrement dématérialisé et les offres devront **exclusivement** être postées sur la **plateforme AJI**

Ce pli portera les indications suivantes :

OFFRE POUR : la location et maintenance durant 60 mois de treize matériels d'impression/reproduction pour le collège Claude CHAPPE à compter du 1er juillet 2024.

Le mardi 11 juin 2024 – 12 heures

Les plis qui seraient postés après la date et l'heure précitées, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 5 – PRIX DU MARCHÉ

Les prix seront fermes durant toute la durée du marché soit 60 mois. Le prix des copies (exprimé pour 1000 copies) devra être identique sur l'ensemble du parc.

ARTICLE 6 – CRITERES D'ATTRIBUTION

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction des critères désignés ci-dessous avec leur pondération :

- **la valeur technique du matériel - coefficient de pondération 30%**
- **la réactivité de la maintenance et livraison des consommables - coefficient de pondération 20%**
- **Coût de la location et de la maintenance – coefficient de pondération 40%**
- **Valeurs de développement durable 10 %**

ARTICLE 7 – INFORMATION DES CANDIDATS

Tous les candidats dont l'offre aura été écartée seront informés par courrier.

